

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRATION N°2021-204

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Nombre de Conseillers

En exercice : 116

Titulaires présents : 78

Suppléants présents : 5

Pouvoirs : 14

Date de convocation :

10/12/2021

Date d'affichage :

20/12/2021

Votants :	97	Pour :	97	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-et-un, le seize décembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents (78) :

ARTIGUES Damien ; BAILLY Hervé ; BAILLY Thierry ; BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BAUDIER Stéphanie ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOISSON Jean Pierre ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CAPELLI Sophie ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORON Nathalie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; FAGUET Jean-Jacques ; GAMBÉY Olivier ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; JULLEROT Pascal ; LACROIX Serge ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; NEVERS Jean-Claude ; PAGET Jean-Marie ; PAIN Michel ; PANISSET Marilyne ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RETORD Dominique ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNÉRI PARE Sandra ; VILLESSECHE Anne ; VUITTON Antoine.

Délégués suppléants présents (5) : BRIDE Régis ; GIBOZ Brigitte ; GRESSET Dominique ; MAURON Francine ; PAPONNET Sophie.

Excusés (13) : ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BELLAT Stéphane ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Célestin (représenté par GRESSET Dominique) ; CHAMOUTON Patrick (représenté par BRIDE Régis) ; CORAZZINI Sylvie (représentée par PAPONNET Sophie) ; DE MERONA Bernard ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; JOURNEAUX Cyrille ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; MORISSEAU Gilles ; RAVIER Pascal (représenté par MAURON Francine).

Excusés ayant donné pouvoir (14) : BAILLY Jacques à MOREL BAILLY Hélène ; BOISSON Laurence à PANISSET Maryline ; BOURGEOIS Josette à CHATOT Patrick ; CATTET Jean-Luc à PERRIN Alexandre ; ETCHEGARAY Josiane à PROST Philippe ; FAVIER Jean-Louis à PROST Philippe ; GEAY David à LONG Grégoire ; GERMAIN Christophe à LONG Grégoire ; GUILLOT Evelyne à BELPERRON Pierre Remy ; JAILLET Bernard à SERVIGNAT Odette ; MONNERET LUQUET Jocelyne à CASSABOIS Yannick ; PIETRIGA Guy à GIROD Franck ; REBREYEND COLIN Micheline à VILLESSECHE Anne ; REVOL Hervé à MILLET Jacqueline.

Absents (11) : BIN Richard ; BRIDE Frédéric ; CIOE Bruno ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; FATON Patrice ; GROS-FUAND Florence ; HUSSON Gérald ; JACQUEMIN Pierre ; LAMARD Philippe ; VIAL Jacques.

Secrétaire de séance : BENIER ROLLET Claude

Objet : CULTURE - Contrat Territoire Lecture

Le RAPPORTEUR,**EXPOSE**

Terre d'Émeraude Communauté exerce, au titre de ses compétences facultatives, la compétence « gestion d'équipements culturels ». Celle-ci concerne notamment les équipements de lecture publique que sont les médiathèques d'Orgelet, de Moirans-en-Montagne, d'Arinthod et de Val Suran, ainsi que les points lecture qui leur sont rattachés. En outre, et sous réserve de l'approbation des nouveaux statuts de la Communauté de communes par les communes membres, la médiathèque de Clairvaux-Lacs devrait relever d'un statut intercommunal à compter du 1^{er} janvier 2022.

Forte de ce réseau maillant efficacement et de manière cohérente son territoire, et s'appuyant sur les conclusions du Projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES) du réseau de lecture publique de Terre d'Émeraude Communauté établi en août 2020, la collectivité a souhaité se donner les moyens face aux enjeux à venir en la matière, à savoir :

- Harmoniser les pratiques des différentes équipes, leur faire partager leurs outils, dans une logique de meilleure lisibilité de l'offre de lecture publique sur le territoire ;
- Répondre aux défis des nouveaux besoins des habitants, en positionnant plus fortement les médiathèques comme des lieux d'échanges, diffusant mieux encore les supports du savoir et de nouveaux services partout sur le territoire (ressources numériques, jeux, ...)

Animée par la volonté de porter cette ambition, la Communauté de communes a sollicité le concours financier de l'Etat pour l'accompagner dans cette démarche. Dans cette logique, une démarche de contractualisation avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche-Comté, par l'intermédiaire d'un Contrat Territoire Lecture, a été initiée en 2020.

Ce document définit les engagements des deux parties au service de la lecture publique et fixe les modalités de suivi et de gestion sur une période triennale.

Si la crise sanitaire que nous traversons depuis mars 2020 ayant mis à mal l'organisation et le déploiement de ce dispositif, il convient aujourd'hui d'en valider les termes à l'issue d'une première année d'exercice ayant néanmoins donné lieu à des actions.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

D'APPROUVER les termes du Contrat Territoire Lecture liant Terre d'Émeraude Communauté et l'Etat, pour la période 2020-2022, annexé à la présente,

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit Contrat Territoire Lecture, ainsi que tout document s'y rapportant, et tout avenant après avis du Bureau Communautaire,

DE VALIDER le plan de financement triennal afférant

Années [2020-2021-2022]

CHARGES DE FONCTIONNEMENT			
	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Chargé de mission – chef de projet	20 000 €		
Chargé de mission numérique		30 000 €	31 000 €
Concertation - communication	5 000 €	5 000 €	2 000 €
Acquisition de fonds spécifique		10 000 €	5 000 €
Animations	5 000 €	5 000 €	10 000 €
TOTAL FONCTIONNEMENT HORS MASSE SALARIALE	10 000 €	20 000 €	17 000 €
Total général	30 000€	50 000€	48 000€

DE CHARGER Monsieur le Président de mettre en œuvre le projet.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,


Le Président



Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le



ID : 039-200090579-20211216-D_204_2021-DE